

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE **MASTER**
DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues
DE LA MENTION Arts, lettres et civilisations

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;
Vu le Décret n°2002-604 du 25 Avril 2002 modifiant le décret n°99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de Master ;
Vu l'Arrêté du 25 Avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu les propositions de Mme YECHE directrice de l'UFR lettres et langues

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury du semestre Pair et Impair
de la première à la deuxième année
de la session 1 à la session 2
est composé pour l'année universitaire 2020/2021 de :

Président du jury (Titulaire) :

Mme Anne-Cécile GUILBARD Maître de Conférences

Président du jury (Suppléant) :

M. Stéphane BIKIALO Professeur d'Université

Titulaires :

M. Lambert BARTHELEMY Maître de Conférences

M. Thierry SMOLDEREN Professionnel

M. Martin RASS Maître de Conférences

Mme Mathilde RIMAUD Professionnel

Suppléants :

Mme Charlotte KRAUSS Maître de Conférences

M. Luc VIGIER Maître de Conférences

M. Denis MELLIER Professeur d'Université

M. Dominique HERODY Professionnel - enseignant titulaire

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et Mme YECHE directrice de l'UFR lettres et langues sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 22 Octobre 2020

Le Président
Yves Jean
Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Lavit

www.univ-poitiers.fr